

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS



Code produit : INF.AS.9 // Catégorie : Infirmier - Aide-soignant // Version : 2024

Objectifs de la formation

- Optimiser la prise en charge des patients
- Développer la pertinence et la qualité des soins

Infos Session

Date: Du 13/03/2025 au 14/03/2025 Durée: 2 jour(s) soit 14 heures

Lieu: PARIS 75000 Prix: 1160 € Net

Programme de la formation

Jour 1 - matin

+ 1. Expliquer les notions du chemin clinique du patient

- Classification des plaies : plaies aiguës et chroniques ; plaies ouvertes et fermées, plaies pénétrantes ; plaies contuses
- Types de plaies et leurs caractéristiques : plaies abrasives ; plaies incisées ; plaies lacérées
- Facteurs influant sur la cicatrisation des plaies : facteurs intrinsèques et extrinsèques
- Complications des plaies : infections ; nécroses et ulcérations ; cicatrisation hypertrophique et chéloïdes
- Prise en charge des plaies : évaluation initiale des plaies ; protocoles de soins des plaies ; suivi et surveillance

+ 2. Ordonner efficacement les flux de patients dans le cadre de parcours patients bien identifiés

- Qu'est-ce qu'un parcours patient ?
- Importance des parcours patients pour la continuité et la qualité des soins
- Techniques de cartographie des parcours patients ; identification des étapes clés et des points de transition dans le parcours de soin
- Analyse des flux de patients : techniques ; identification des goulots d'étranglement et des points de congestion
- Segmentation des patients : critères (type de pathologie, gravité, urgence, besoins spécifiques)
- Techniques de planification des flux de patients : modèles de prévision ; planification des ressources
- Organisation des rendez-vous et des admissions : systèmes de gestion ; processus d'admission des patients : triage, priorisation des urgences, optimisation des délais d'attente
- Coordination des soins et transitions (protocoles de transfert des patients entre services)
- Utilisation des SIS pour le suivi et la gestion des flux de patients fonctionnalités clés
- Dispositifs de suivi des patients (bracelets RFID, applications mobiles)
- Avantages des technologies de traçabilité pour la sécurité et la qualité des soins
- Amélioration continue et gestion de la qualité : indicateurs de performance ; processus d'amélioration continue
- Gestion des incidents et non-conformités

Jour 1 - après-midi

+ 3. Définir la communication au service du bien-être

- Rappel : définition de la communication et les différents types de communication
- Rôle et impact de la communication dans le bien-être
- Barrières de la communication efficace
- Techniques de communication positive : écoute active, communication non violente ; expression de la reconnaissance et de l'empathie
- Communication dans le cadre professionnel : communication en équipe ; gestion des conflits
- Communication et bien-être personnel : auto-communication (technique d'auto-communication positive) ; communication pour la gestion du stress

+ 4. Définir l'organisation de la prise en charge psychologique du patient et de ses proches

• Définition de la prise en charge psychologique et objectifs





- Principes fondamentaux de la psychologie clinique : compréhension des émotions, des comportements et des processus mentaux ; importance de l'empathie, de l'écoute active et de la validation des sentiments
- Identification des besoins psychologiques : évaluation psychologique du patient et des proches
- Mise en place de la prise en charge psychologique : élaboration d'un plan de prise en charge ; interventions thérapeutiques pour les patients et pour les proches
- Coordination entre les professionnels de santé
- Communication avec le patient et les proches (en lien avec l'objectif pédagogique précédent)
- Suivi et évaluation de la prise en charge : évaluation de l'efficacité des interventions (indicateurs de réussite, outils d'évaluation) ; ajustement du plan de prise en charge en fonction des progrès et des besoins
- Prise en charge psychologique dans les situations particulières : en situation de crise ; prise en charge à long terme

Jour 2 - matin

+ 5. Identifier les risques iatrogéniques dans l'établissement

- Risques médicamenteux : erreurs de prescription ; erreur de dispensation ; erreurs d'administration
- Risques chirurgicaux : erreurs préopératoires ; complications opératoires ; erreurs postopératoires
- Risques liés aux soins et procédures : infections nosocomiales ; utilisation incorrecte des dispositifs médicaux ; erreur de diagnostic et de traitement
- Méthode d'évaluation des risques : audits cliniques et de sécurité ; analyse des incidents et des erreurs
- Outils de suivi et de surveillance : système de notification et de suivi ; indicateurs de qualité et de sécurité des soins
- Stratégies non pharmacologiques de gestion de la douleur : techniques de relaxation et de respiration ; thérapies cognitivo-comportementales ; thérapies physiques
- Stratégies de prévention et de gestion des risques : prévention des erreurs médicamenteuses ; des risques chirurgicaux ; des infections nosocomiales ; amélioration des soins et des procédures
- Procédures de gestion des incidents
- Plans d'action corrective et préventive (CAPA)

+ 6. Maîtriser et sécuriser la prise en charge médicamenteuse du patient

- Définition de la prise en charge médicamenteuse et objectifs
- Principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie
- Interactions médicamenteuses et effets secondaires courants
- Bonnes pratiques de prescription : règles de prescriptions sécurisées ; guides des bonnes pratiques et des recommandations thérapeutiques
- Outils de prescription électronique : avantages et fonctionnalités
- Processus de dispensation sécurisée
- Techniques d'administration des médicaments
- Gestion des interactions médicamenteuses
- Prévention et gestion des erreurs médicamenteuses : types d'erreurs, stratégies de prévention des erreurs
- Utilisation des check-lists et des protocoles : élaboration et utilisation des protocoles standardisés pour la prescription et l'administration des médicaments
- Suivi et évaluation de la prise en charge médicamenteuse : suivi thérapeutique, évaluation de l'observance médicamenteuse
- Formation et sensibilisation du personnel

Jour 2 – après-midi

+ 7. Déterminer les moyens de déclaration et de prévention des événements indésirables

- Qu'est-ce qu'un événement indésirable ?
- Types d'événements indésirables : médicamenteux, chirurgicaux, liés aux soins et aux procédures
- Impact des événements indésirables : pour les patients ; pour l'établissement
- Identification et déclaration des événements indésirables : procédures et outils de déclaration ; barrières à la déclaration
- Analyse et gestion des événements indésirables : analyse des causes racines (RCA) ; analyse des modes de défaillances et de leurs effets (AMDE) ; mise en place de plans d'actions correctifs et préventifs (CAPA) ; suivi et évaluation de l'efficacité des actions mises en place
- Stratégies de prévention des événements indésirables : formation et sensibilisation du personnel ; standardisation des procédures ; amélioration des systèmes de communication





• Surveillance et évaluation continue : des indicateurs de sécurité, des audits cliniques ; importance des feedbacks réguliers pour l'amélioration continue





Pré-requis

Exercer dans un établissement de santé

Public cible

Infirmier(e) / Aide Soignant(e)

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

Alternance de méthodes pédagogiques variées, adaptées aux différentes compétences à acquérir. Des cours magistraux permettront aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires, tandis que des travaux pratiques leur permettront de se familiariser avec les techniques d'analyse et de diagnostic. Des études de cas seront également proposées, afin d'encourager les stagiaires à développer leur esprit d'analyse et de synthèse

Modalités d'évaluation :

Une évaluation formative sera réalisée tout au long du programme afin de permettre aux formateurs de fournir un retour régulier aux participants et de les aider à progresser dans leur apprentissage. Elle pourra prendre la forme d'exercices pratiques, de discussions de groupe ou de QCM

Conditions Générales de Vente de formations présentielles aux clients Professionnels

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les commandes de formations présentielles. Ces commandes sont conclues entre la Société BIOFORMATION.

Société par actions simplifiée, au capital de 148 000 euros, dont le siège social se situe 39 Rue de Wattignies 75012 PARIS et dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est 441 059 847 RCS PARIS, et les Clients professionnels.

La Société BIOFORMATION se réserve le droit de modifier lesdites conditions à tout moment. Les conditions générales sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales dont le Client déclare avoir pris connaissance avant de passer Commande, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la licence d'accès au Site.

Article 2 – Tarifs

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des actions de formation présentielles sont ceux figurant en Euros dans le catalogue et les diverses brochures éditées par BIOFORMATION, au jour de l'émission de la convention de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Il est rappelé que la société BIOFORMATION n'est pas assujettie à la TVA. Sauf indication contraire donnée par BIOFORMATION. les repas ne sont pas pris en compte dans le prix de la formation et ne sont pas à la charge de BIOFORMATION.

Article 3 - Commandes

La commande d'une formation présentielle se fait en deux temps :

Pré-inscription

La pré-inscription doit être faite à partir d'un document écrit que le Client est invité à adresser au choix : - par fax au numéro suivant : +33 1 42 15 02 36

- par courrier à l'adresse suivante :

BIOFORMATION, 39 Rue de Wattignies, F75012 PARIS

- par email à l'adresse contact@bioformation.org La pré-inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de BIOFORMATION est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation. Le Client peut utiliser le Bulletin de pré-inscription disponible en fin de catalogue ou sur le site de **BIOFORMATION**, ou bien un papier libre avec en-tête, où seront précisées dans la mesure du possible : les coordonnées précises de l'établissement souscripteur et de l'établissement financeur (si différentes de celles du souscripteur), le nom du participant et les références de la formation présentielle (code, titre et dates).

Souscription de la Convention de formation

A réception de la pré-inscription, **BIOFORMATION** adresse par retour au service formation du Client professionnel une Convention de formation, en double exemplaire, qui comporte des informations contractuelles importantes que le Client doit vérifier.

Le Client doit dater, signer et tamponner les deux exemplaires de la Convention de formation.
Un exemplaire de cette Convention de formation datée, signée et tamponnée par le Client doit être retourné à BIOFORMATION. L'autre exemplaire est conservé par le Client. En cas de non-retour ou de retour tardif de la Convention de formation, BIOFORMATION est autorisée à donner la place réservée, à un autre client inscrit en liste d'attente. Le client est informé que **BIOFORMATION** ne prend définitivement en compte le financement par un tiers qu'à réception de l'attestation/contrat de prise en charge du financeur. Lorsque la session demandée ne présente plus de disponibilité, un accusé de réception de la demande du client est envoyé. En cas de désistement ou de dédoublement de session (session supplémentaire), **BIOFORMATION** propose au client de participer à la formation dans les meilleurs délais. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée et aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de **BIOFORMATION**.

Convocation

Sous réserve de réception de la Convention de formation signée, un dossier de participation est adressé en temps voulu au service formation à l'attention de chacun des participants. Il comporte :

- une convocation.
- un programme de l'action de formation visée,
- un plan d'accès au lieu de formation.
- les possibilités d'hébergement proches du lieu de formation.

Règlement intérieur

Les participants sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter le règlement intérieur de BIOFORMATION.

Le règlement intérieur est mis à la disposition des participants par l'intermédiaire du formateur. Il peut être consulté sur chaque lieu de formation et sur le site internet de BIOFORMATION.

Attestation de suivi de formation et obligations

Une attestation de suivi de formation personnalisée est remise à l'issue de la formation à chaque participant. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à BIOFORMATION d'affiner son offre au regard des attentes des clients. Dans le cadre de ses prestations de formation, **BIOFORMATION** a une obligation de moyens et non de résultat.

Article 4 – Conditions de paiement

Facturation

A l'issue de l'action de formation présentielle, une facture et l'attestation de fin de formation sont envoyées au client. Le prix de vente est payable au comptant à réception de la facture et sans escompte.

Modes de paiement acceptés

Le paiement des formations présentielles s'effectue comptant sans escompte, soit par chèque bancaire à l'ordre de **BIOFORMATION**, soit par virement SEPA.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco et peut être expédié à **BIOFORMATION** en même temps que la Convention de formation signée et tamponnée.

- Virement SEPA

Pour tout virement SEPA, le RIB contenant le numéro IBAN et le numéro BIC de **BIOFORMATION** est

diffusé sur la facture adressée au client. Ces coordonnées bancaires sont également disponibles sur simple demande auprès de BIOFORMATION.

Pénalités de retard

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. En outre, il sera appliqué de plein droit une pénalité égale à 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

Enfin tout client professionnel effectuant son paiement après les dates d'échéance figurant sur les factures de **BIOFORMATION** se verra appliquer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Cette indemnité pour frais de recouvrement est exigible sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Clients résidant à l'étranger

Les formations présentielles suivies par les clients résidant à l'étranger doivent être réglées avant le début de la formation. C'est uniquement après retour d'un exemplaire de convention cacheté et signé et vérification du règlement effectué par le Client résidant à l'étranger que la demande d'inscription est validée et confirmée et que la convocation à la formation présentielle sera envoyée. Il est donc nécessaire d'avertir le service comptabilité client de **BIOFORMATION** afin de lui communiquer les détails du virement (date, montant, référence,...) indispensables à son identification. Si aucun règlement n'a été signalé et constaté dans un délai de 1 mois avant le début de la formation, BIOFORMATION se réserve le droit de céder la place à un autre client. Le cas échéant, aucune réclamation ne sera prise en

Il est rappelé que les virements bancaires effectués des pays étrangers engendrent des frais qui sont exclusivement à la charge du client et doit être précisé à l'établissement bancaire émetteur du virement.

Défaut de paiement antérieur

Toute commande d'un Client à **BIOFORMATION**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), autorise **BIOFORMATION** à refuser de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Intervention d'un organisme tiers payeur

En cas de paiement par un organisme tiers payeur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer explicitement les coordonnées complètes de celui-ci sur son bulletin de pré-inscription;
 de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers payeur qu'il aura désigné.

Si l'organisme tiers payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat doit être payé par le Client. Si **BIOFORMATION** n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme tiers payeur au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'organisme tiers payeur, **BIOFORMATION** serait fondé à réclamer le montant de ce paiement au responsable de l'inscription solidairement débiteur à son égard.

Article 5 - Date de prise d'effet de la commande

La commande prend effet à compter de la réception par BIOFORMATION de la Convention de formation tamponnée et signée.

Article 6 – Annulation avant le début de la formation

A l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du participant ou du responsable de

l'inscription doit être notifiée par écrit à BIOFORMATION.

Entre 30 jours et 15 jours avant le début de la formation, BIOFORMATION, retiendra sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action soit 25% du coût de l'action de formation envisagée. Si l'annulation intervient moins de 15 jours francs avant le début de la formation. Le montant total de la prestation est dû à BIOFORMATION à titre d'indemnité en raison de l'inexécution de ses obligations par le participant ou le responsable de l'inscription et ceci dès l'annulation. Les délais sont calculés au jour de la réception par BIOFORMATION de l'annulation du participant ou du responsable de l'inscription. Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être impérativement confirmés par écrit à BIOFORMATION avant la formation.

A l'initiative de BIOFORMATION

BIOFORMATION se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, **BIOFORMATION** s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer

une inscription prioritaire sur la prochaîne session de la formation concernée. **BIOFORMATION** ne sera pas tenu de rembourser, en cas de report ou d'annulation de la formation présentielle, les frais de réservation du titre de transport du participant, pris en vue du stage. En cas d'inexécution d'une prestation de formation, **BIOFORMATION** remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 du code du travail).

Article 7 - Service Client

Pour toute information, question ou réclamation : un Service Client est à disponible : - par téléphone au +33 1 42 15 20 31,

- par fax au +33142152036
- ou email : contact@BIOFORMATION.org par voie postale : **BIOFORMATION**, Formations présentielles, 39 Rue de Wattignies, F 75012 PARIS

Article 8 - Droits de propriété intellectuelle & Licence d'accès au Site

L'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du titulaire du droit. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du titulaire de droit, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du titulaire de droit.

Pour les besoins d'accès au Site, la Société BIOFORMATION accorde une licence d'accès et d'utilisation du Site dans le cadre d'un usage personnel.

Article 9 - Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 - Droit applicable - Attribution de compétence

Le droit français régit seul nos ventes. En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents et déterminés selon les règles de procédure

L'attribution de compétence aux tribunaux de Paris est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement.

Dernière mise à jour : 28/01/2022